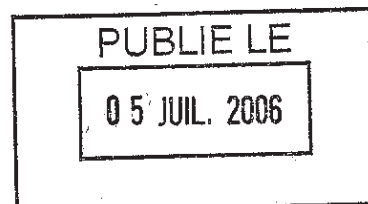


N° 2 - 75 / 2006 : OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES COMMUNES DE ARTHÈS, LESCURE D' ALBIGEOIS, SAINT-JUÉRY ET CUNAC AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ALBI
TRANCHE 1: LANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT STRUCTURANTS ET POSTES DE REFOULEMENT PERMETTANT L'AMENÉE DE L'ENSEMBLE DES EFFLUENTS DE LESCURE D'ALBIGEOIS JUSQU'EN RIVE DROITE DU TARN

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget



Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Les schémas directeurs d'assainissement des communes d'Arthès, Lescure et Saint-juéry préconisent le regroupement de ces communes pour le traitement des eaux usées. En effet, les stations d'épuration de chacune de ces communes sont vieillissantes, saturées et présentent des dysfonctionnements importants.

Par délibération du 8 février 2005, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a donc décidé d'opter pour le raccordement des communes d'Arthès, Lescure, Saint-Juéry et Cunac au réseau d'assainissement de la ville d'Albi et de missionner un maître d'œuvre chargé de mettre au point le projet détaillé de cette opération et d'en suivre la réalisation.

En mai 2005, le Cabinet d'études Arragon (Toulouse) a été désigné pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre de l'opération en question.

Le dossier d'études préalables, remis à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en février 2006, présentaient des prestations travaux découpées en 6 tranches fonctionnelles, pouvant chacune faire l'objet d'une consultation pour travaux :

- Tranche 1 : réseaux et postes rive droite du Tarn, (Lescure d'Albigeois, Arthès - Pont de Riols).
- Tranche 2 : traversée du Tarn jusqu'au bassin tampon de Saint-Juéry.
- Tranche 3 : réseau gravitaire séparatif Saint-Juéry et réseau de refoulement jusqu'au rond-point de l'Europe.
- Tranche 4 : bassin tampon de Saint-Juéry et réseau gravitaire d'amenée DN 800.
- Tranche 5 : bassin tampon d'Arthès.
- Tranche 6 : démolition des stations d'épuration d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

Les tranches 4 et 5, prévoyant des bassins tampons à Arthès et Saint-Juéry, respectivement de 650 m³ et de 3 200 m³, ont été dimensionnées sur la base d'une pluie mensuelle particulièrement défavorable. Ce dimensionnement a été soumis à l'avis de la police de l'eau, qui ne juge pas nécessaire de se prémunir contre une pluie d'une telle intensité et fréquence associée. Ces 2 tranches donc l'objet d'un réexamen, avec proposition de

déversoirs d'orage munis d'enregistreurs de débit, de façon à permettre une période d'observation des quantités rejetées par temps de pluie et de l'influence des flux polluants pour le milieu récepteur.

Le bureau d'études a remis en mai 2006, le dossier d'étude projet de la tranche 1.

Il se décompose comme suit :

- Lot 1 : réseaux
 - o Secteur : Station d'épuration de Lescure – Chemin de Giry
 - o Secteur : Ruisseau de Riols – Chemin de Giry
 - o Secteur : Chemin de Giry – poste de refoulements pour traversée du Tarn
- Lot 2 : postes de refoulement
 - o Poste P1 : 120 m³/h - en aval de la station d'épuration de Lescure
 - o Poste P2 : 120 m³/h - chemin de Giry
 - o Poste P3 : 170 m³/h - poste final en amont de la traversée du Tarn

Le montant prévisionnel de la tranche fonctionnelle ainsi décrite est de 1 615 287 € HT.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** la réalisation des travaux de réseaux d'assainissement structurants et postes de refoulement permettant l'amenée de l'ensemble des effluents de Lescure jusqu'en rive droite du Tarn (tranche 1 de l'opération de raccordement des communes de Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry et Cunac au réseau d'assainissement de la commune d'Albi).

✚ **DÉCIDE** de lancer une consultation des entreprises pour les travaux en 2 lots sur appel d'offres sur la base d'une dépense prévisionnelle de 1.615.287 € HT.

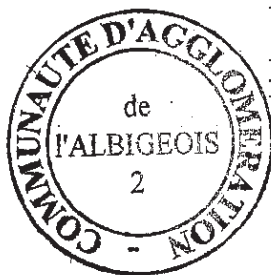
✚ **AUTORISE** le Président à signer les marchés afférents sur décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie à cet effet.

↳ **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches administratives inhérentes à ce marché de travaux, notamment les demandes éventuelles d'autorisation de passage en terrain privé et à lancer toutes les consultations supplémentaires nécessaires (coordination de sécurité, essais de réception, études complémentaires éventuelles,...).

↳ **AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général du Tarn.

↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006



Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

